

TABLE DES MATIERES

01.1 GENERALITES	3
01.1.1 Normes et règlements	3
01.1.2 Prescriptions particulières concernant l'amiante	4
01.1.3 Diagnostic amiante	5
01.1.4 Diagnostic plomb	5
01.1.5 Dossier de récolement	5
01.2 PREPARATION DES TRAVAUX	5
01.2.1 Prise en compte de la sécurité	5
01.3 ANCIEN MULTI-ACCEUIL	5
01.3.1 PREPARATION DE CHANTIER	5
01.3.1.1 Base vie avec vestiaire particulier	5
01.3.1.2 Consignations des réseaux	6
01.3.1.3 Approvisionnement en énergie électrique	6
01.3.1.4 Plan de retrait	6
01.3.1.5 Travaux préparatoires et signalisation spécifique	6
01.3.1.6 Mesures environnementales et libératoires	7
01.3.1.7 Rapport de fin de retrait	7
01.3.2 DESAMIANTAGE - TRAVAUX DE DEPOSE	7
01.3.2.1 Dépose de plinthe carrelées avec colle contenant de l'amiante	7
01.3.2.2 Dépose conduites EU	7
01.3.3 DEPLOMBAGE - TRAVAUX DE DEPOSE ET RETRAIT	8
01.3.3.1 Châssis métallique de fenêtre contenant du plomb	8
01.3.3.2 Linteau de fenêtre en IPN contenant du plomb	8
01.3.3.3 Plinthes bois contenant du plomb	8
01.3.3.4 Porte-manteau contenant du plomb	9
01.3.3.5 Dauphin avec peinture contenant du plomb	9
01.3.3.6 Conduites EU contenant du plomb	9
01.4 ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	9
01.4.1 PREPARATION DE CHANTIER (à mutualiser avec bâtiment Ancien multi-acceuil)	9
01.4.1.1 Base vie avec vestiaire particulier	9
01.4.1.2 Approvisionnement en énergie électrique	10
01.4.1.3 Plan de retrait	10
01.4.1.4 Travaux préparatoires et signalisation spécifique	10
01.4.1.5 Rapport de fin de retrait	11
01.4.2 DESAMIANTAGE - TRAVAUX DE DEPOSE	11
01.4.2.1 Dépose de dalles en sols souples + colles contenant de l'amiante	11
01.4.2.2 Conduite de ventilation contenant de l'amiante	11
01.4.2.3 Dépose de mastic vitrier contenant de l'amiante	11
01.4.2.4 Dépose de faïence et colle de faïence contenant de l'amiante	11
01.4.3 DEPLOMBAGE - TRAVAUX DE DEPOSE ET RETRAIT	12
01.4.3.1 Plots bétons avec peinture jaune contenant du plomb	12
01.4.3.2 Menuiseries bois contenant du plomb	12
01.4.3.3 Volets bois contenant du plomb	12
01.4.3.4 Embrasure maçonnée d'ouverture contenant du plomb	13
01.4.3.5 Embrasure maçonnée de placard contenant du plomb	13
01.4.3.6 Porteurs métalliques contenant du plomb	13
01.4.3.7 Dauphin contenant du plomb	13
01.5 ELIMINATION DES DECHETS	14
01.5.1 Elimination des déchets sur l'existant	14

01.5.1.1 Amiante	14
01.5.1.2 Plomb	14
01.5.2 Elimination des déchets - EPI	14
01.5.3 Elimination des déchets connexes - Certification acceptation préalables	14
01.5.4 Evacuation de l'ensemble des déchets	14
01.6 <u>DIVERS</u>	14
01.6.1 Forfaitisation de l'offre	14

01.1 GENERALITES

Le présent descriptif concerne la transformation et réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en centre de loisirs, située à Le Touvet, et dont la commune de Le Touvet est le maître d'ouvrage.

L'Entreprise devra impérativement prendre connaissance et tenir compte de l'ensemble des pièces écrites de tous les lots et en particulier du CCTP commun à tous les lots.

01.1.1 Normes et règlements

Normes et documents contractuels

Les calculs et les dessins seront établis conformément aux règlements en vigueur et prendront notamment en compte les documents énumérés ci-après :

Textes réglementaires relatifs au retrait de produits contenant de l'amiante

- Décret N° 96-97 du 7 février 1996 modifié par le décret N° 97-855 du 12 septembre 1997 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Décret N° 96-98 du 7 février 1996 modifié par le décret N° 96-1133 du 24 décembre 1996 et N° 97-1219 du 26 décembre 1997 relatif à la protection des travailleurs contre les risques sanitaires liés à l'inhalation de poussières d'amiante.
- Arrêté du 7 juillet 1996 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 4 avril 1996 modifiant l'arrêté du 8 octobre 1990 fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire.
- Arrêté du 14 mai 1996 relatif aux modalités du contrôle d'empoussièrement dans les établissements dont les travailleurs sont exposés aux inhalations de poussières d'amiante.
- Arrêté du 14 mai 1996 modifié par l'arrêté du 26 décembre 1997 relatif aux règles techniques et qualification que doivent respecter les entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait d'amiante.
- Circulaire N° 96-60 du 19 juillet 1996 relative à l'élimination des déchets générés lors de travaux relatifs au flocage et calorifugeage contenant de l'amiante dans le bâtiment.
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante, fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail.
- Circulaire DPPR/SDPD/BGTD/LT N° 970321 du 12 mars 1997 relatif à l'élimination des déchets contenant de l'amiante.
- Arrêté du 22 août 2002 relatif aux consignes générales de sécurité du dossier technique "amiante", au contenu de la fiche récapitulative et aux modalités d'établissement du repérage, pris pour l'application de l'article 10-3 du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié.
- Arrêté du 22 février 2007 modifié définissant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.

Les normes et dispositions réglementaires

- NF X46-010 (octobre 2004 - février 2007) : Santé et sécurité au travail - Amiante friable - Qualification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante friable
- NF X46-011 : Santé et sécurité au travail - Amiante friable - Qualification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante friable
- norme NF X46-020 (décembre 2008) : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie (Indice de classement : X46-020)
- norme NF X46-011 (août 2012) : Travaux de traitement de l'amiante - Modalités d'attribution et de suivi des certificats des entreprises (Indice de classement : X46-011)

- XP X46-021 (juillet 2005) : Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis - Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante
- XP X46-023 (octobre 2005) : Diagnostic amiante - Éléments de cartographie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis
- NF X46-020 du 18 juillet 2017: Définition des obligations incombant au donneur d'ordre et à l'opérateur de repérage ;
Intégration dans l'annexe A, de la notion de zones présentant des similitudes d'ouvrage permettant d'optimiser le nombre de prélèvements à effectuer ; Précisions sur la notion de sondages, la méthodologie et les techniques utilisables ;

01.1.2 Prescriptions particulières concernant l'amiante

Qualification de l'entreprise pour le retrait de l'amiante

L'entreprise ou son sous-traitant devra posséder un certificat de qualification justifiant de la capacité de l'entreprise à effectuer des travaux de retrait d'amiante :

- certification de qualification 1552 « Traitement de l'amiante »

Le cas échéant, l'organisme certificateur de qualification doit être accrédité par le COFRAC ou par tout organisme d'accréditation européen membre de l'accord multilatéral dénommé "Européen accréditation of certification" pour la qualification d'entreprise de retrait d'amiante.

Conditions d'embauche des salariés exposés à l'amiante

Le personnel affecté au retrait de l'amiante ne devra pas être du personnel à Contrat à Durée Déterminée ou intérimaire. Les intervenant devront en outre être âgés de plus de 18 ans.

Le cas échéant, pour les travaux préparatoires et notamment les travaux de confinement, ces conditions devront aussi être remplies.

L'emploi de stagiaires en cours de formation professionnelle sera obligatoirement soumis à une autorisation préalable de l'inspecteur du travail destinataire du plan de retrait.

Surveillance médicale des salariés exposés à l'amiante

Dans le cadre de ce marché, il est rappelé que l'entreprise doit assurer une surveillance médicale spéciale pour tous les salariés affectés à des travaux de retrait d'amiante.

Equipements et protection individuelle

La protection des travailleurs sera conforme aux prescriptions de l'inspection du travail, de la C.R.A.M. et du P.G.C.

Pour les opérations de dépose des produits contenant de l'amiante où l'amiante est fortement lié en extérieur (toiture en ardoise fibro ciment), les intervenant seront équipés devront être équipés de combinaison étanche et jetable, du type T5 et de masque TMP3 complet avec ventilation assistée.

L'ensemble des protections individuelles sera jeté à la fin de chaque ½ journée.

Les ouvriers devront se surfacter eux-mêmes, avec la dépose des combinaisons.

Tous les ouvriers devront passer une visite médicale avant le début des travaux et en fin de chantier.

Registres et documents

Seront présents et tenus à jour sur le chantier les documents ci-dessous :

- La dernière version du plan de retrait,
- L'habilitation médicale de l'ensemble du personnel exerçant sur le chantier,
- L'attestation de l'employeur mentionnant l'embauche en CDI de chacun des salariés exerçant sur le chantier,
- Le procès verbal de consignation de l'installation électrique et de gaz,
- Le Registre des analyses réalisées en cours de chantier comprenant :
 - Un tableau synthétique indiquant la date l'heure, la nature du prélèvement effectuée, le nom et le visa du préleveur et le résultat de l'analyse correspondant,
 - La copie des Procès Verbaux des analyses,
 - Le registre des entrée et sortie en zone confinée,
 - Le registre des changements de filtres et préfiltres,
 - Le cahier journal, incluant notamment les informations suivantes :
 - Sortie de déchets de la zone confinée, (date heure quantité de sacs),
 - Contrôle visuel final (date, heure, conclusions de l'entreprise sur l'état de surfaces des ouvrages adjacents ou après les opérations de retrait),
 - Incidents et accidents (date, heure, description, mesures correctives, nom et visa du responsable).

01.1.3 Diagnostic amiante

Un rapport amiante avant travaux et repérage des produits contenant de l'amiante a été effectué

Il est référencé au CCTP commun à tous les lots.

- chapitre "Etudes et rapports techniques du projet",
- article : "Diagnostic amiante",

L'entrepreneur devra consulter le rapport de diagnostic et son offre est réputée avoir pris en compte les données et paramètres figurant sur ce rapport.

01.1.4 Diagnostic plomb

Un rapport de repérage plomb avant travaux et repérage des produits contenant du plomb a été effectué

Il est référencé au CCTP commun à tous les lots.

- chapitre "Etudes et rapports techniques du projet",
- article : "Diagnostic plomb",

L'entrepreneur devra consulter le rapport de diagnostic et son offre est réputée avoir pris en compte les données et paramètres figurant sur ce rapport.

01.1.5 Dossier de récolement

Suivant le CCTP Commun à tous les lots.

01.2 PREPARATION DES TRAVAUX

01.2.1 Prise en compte de la sécurité

Sécurité collectives

Priorité des mesures de protection collective sur les mesures de protection individuelle.

Les protections collectives seront mises en place par : **le lot 03/Démolition - Maçonnerie - Gros-oeuvre**, ainsi que le **lot 17/ Échafaudage**, en collaboration avec les autres entreprises, le Maître d'Oeuvre, l'OPC et le Coordonnateur SPS, de manière à rechercher une utilisation commune à un maximum d'intervenants.

En complément des autres éléments de protection collective inhérentes à chaque lot, le présent lot devra s'assurer d'une parfaite prise en compte des démarches de sécurité de ses propres compagnons, ainsi que des interactions avec les autres corps d'état sur le chantier.

Ces principes renvoient à la lecture et prise en compte du Plan de coordination général édité par le coordonnateur SPS.

01.3 ANCIEN MULTI-ACCEUIL

Concerne le bâtiment en R+1 qui fera l'objet d'une démolition complète.

01.3.1 PREPARATION DE CHANTIER

01.3.1.1 Base vie avec vestiaire particulier

Les opérations de désamiantage devant se dérouler préalablement et en dehors de la période d'intervention des autres corps d'état, l'entreprise de désamiantage aura à sa charge l'installation et le repli de la base vie à l'usage de son propre personnel, pendant la durée de son intervention.

Vestiaires particuliers

L'entrepreneur prévoira l'installation de vestiaires de chantier pour son propre personnel comprenant :

- une unité mobile avec :
- armoires vestiaires individuelles, ininflammables, double penderie, fermant à clé,
- sièges en nombre suffisant,
- douches,
- lavabos
- le raccordements aux réseaux d'eau, d'assainissement et électrique existant et mis à disposition par le Maître de l'ouvrage,

- la production d'eau chaude sanitaire,
- le chauffage et la ventilation de l'ensemble.
- le nettoyage hebdomadaire et l'entretien courant pendant toute la durée des opérations de désamiantage.

Compris toutes sujétions.

Compté à l'unité pour un ensemble.

01.3.1.2 Consignations des réseaux

Les travaux de désamiantage et déplombage ayant lieu avant la désignation des lot 14- PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION et Lot 15 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge les prestations suivantes:

- consignation du réseau électricité
- consignation du réseau AEP
- consignation du réseau gaz

L'ensemble des consignations devront être réalisées conformément à la réglementation, par ailleurs, une attestation écrite de consignations des réseaux cités devra être diffusée à la maîtrise d'oeuvre et au coordinateur SPS avant toute intervention.

Si l'entrepreneur du présent lot ne dispose pas des compétences requises il prévoira dans son offre de co-traiter ou sous-traiter les-dites prestations à des professionnels disposants les compétences requises (électricien et plombier).

La prestation est un forfait sur l'ensemble des consignation décrites. Toutes sujétions comprises.

01.3.1.3 Approvisionnement en énergie électrique

Compte-tenu de la consignation des réseaux indispensable avant toute intervention, l'entrepreneur du présent lot prévoira un dispositif permettant de lui assurer l'approvisionnement continu en énergie électrique (éclairage, et alimentations de l'ensemble de ses appareillages).

La visite sur place des lieux, conseillée avant de remettre une offre, permettra à l'entrepreneur de prévoir un dispositif de son choix:

- fourniture et pose d'un groupe électrogène
- ou pose d'un coffret de chantier, en sollicitant une demande de raccordement auprès d'ENEDIS
- ou autre solution de son choix qu'il soumettra dans tous les cas à l'avis de la MOE ainsi que du coordinateur SPS

Dans tous les cas, la prestation comprend toutes les sujétions nécessaire, même la fourniture et consommation de carburant dans l'hypothèse de la pose d'un groupe électrogène.

01.3.1.4 Plan de retrait

Plan de retrait

L'entreprise devra établir **un plan de retrait**, conformément au Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, soumis pour avis au CHSCT (ou à défaut aux délégués du personnel) et au Médecin du travail et transmis 1 mois avant le début des travaux à l'inspection du travail, à l'OPPBT et au service prévention de la CRAM.

Compté à l'unité pour un ensemble

01.3.1.5 Travaux préparatoires et signalisation spécifique

La préparation du chantier sera exécutée conformément au P.G.C. et aux textes en vigueur notamment le Décret n°2012-

639 du 4 mai 2012.

Ces travaux visent toutes les précautions à prendre avant, pendant et après l'installation des zones de confinements et les

interventions sur le retrait des produits contenant de l'amiante.

Ils comprennent notamment :

- les dispositifs anti-intrusion dans les zones à risque,
- condamnation physique de toutes les ouvertures,
- la mise en place d'une signalétique et de barrières interdisant l'accès à la zone de dépose et de stockage,
- la mise en place d'une signalétique d'information,
- le nombre de sas de décontamination nécessaire suivant la norme en vigueur,
- le nombre d'extracteurs nécessaire suivant la norme en vigueur,

- la mise en place des confinements,
- les mesures d'empoussièrement intérieur et extérieur,
- le ou les tests de fumée,
- l'aménagement d'un site de stockage,
- la présence en permanence un aspirateur pendant l'exécution des travaux.

Compté pour un ensemble toutes sujétions comprises.

01.3.1.6 Mesures environnementales et libératoires

Réalisées par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par tout autre organisme d'accréditation équivalent signataire de l'accord européen multilatéral établi dans le cadre de la coopération européenne des organismes d'accréditation.

Le mesurage du niveau d'empoussièrement des processus comprend successivement :

- l'établissement de la stratégie d'échantillonnage,
- la réalisation de prélèvements sur site,
- l'analyse des échantillons prélevés,
- l'établissement du rapport des résultats du mesurage.

01.3.1.7 Rapport de fin de retrait

Edition d'un rapport spécifiant l'ensemble des points traités avec la synthèse de l'ensemble des pièces administratives. Le rapport justifiera le respect des procédures avec présence de l'ensemble des accords ou validation obtenues.

01.3.2 DESAMIANTAGE - TRAVAUX DE DEPOSE

Sur la base du rapport de repérage d'amiante, ainsi que des plans architectes du bâtiment existant

01.3.2.1 Dépose de plinthe carrelées avec colle contenant de l'amiante

Comprenant :

- la dépose de la plinthe coloris noire et premiers rang du carrelage latéral à la plinthe.
- le piquage du mortier et de la colle contenant de l'amiante
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau R+1: WC 1, WC 2, Débarras 1 et 2, Dégagement, et Préparation 2

01.3.2.2 Dépose conduites EU

Comprenant :

- la dépose des trois conduites en fibres de ciment, toute hauteur.
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau RDC: local de stockage (2 conduites)

Niveau Combles (1 conduite)

01.3.3 DEPLOMBAGE - TRAVAUX DE DEPOSE ET RETRAIT

Sur la base du rapport de repérage plomb, ainsi que des plans architectes du bâtiment existant

01.3.3.1 Châssis métallique de fenêtre contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb dans la peinture du châssis
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau RDC: Salle d'activité (4 châssis)

01.3.3.2 Linteau de fenêtre en IPN contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb dans la peinture de l'élément
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau RDC: Salle d'activité (3 IPN), en extérieur (1 IPN)

01.3.3.3 Plinthes bois contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb dans la peinture de la plinthe
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau R+1: WC et salles d'activités 2

01.3.3.4 Porte-manteau contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb dans la peinture du mobilier
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau R+1: dégagement

01.3.3.5 Dauphin avec peinture contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb dans la peinture du dauphin
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Extérieur

01.3.3.6 Conduites EU contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb dans la peinture de l'élément
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau R+1: WC

01.4 ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

Concerne le bâtiment en R+2 qui fera l'objet d'une démolition partielle en vue d'une transformation / rénovation.

01.4.1 PREPARATION DE CHANTIER (à mutualiser avec bâtiment Ancien multi-accueil)

01.4.1.1 Base vie avec vestiaire particulier

Les opérations de désamiantage devant se dérouler préalablement et en dehors de la période d'intervention des autres corps d'état, l'entreprise de désamiantage aura à sa charge l'installation et le repli de la base vie à l'usage de son propre personnel, pendant la durée de son intervention.

Vestiaires particuliers

L'entrepreneur prévoira l'installation de vestiaires de chantier pour son propre personnel comprenant :

- une unité mobile avec :
- armoires vestiaires individuelles, ininflammables, double penderie, fermant à clé,
- sièges en nombre suffisant,
- douches,
- lavabos
- le raccordements aux réseaux d'eau, d'assainissement et électrique existant et mis à disposition par le Maître de l'ouvrage,
- la production d'eau chaude sanitaire,
- le chauffage et la ventilation de l'ensemble.
- le nettoyage hebdomadaire et l'entretien courant pendant toute la durée des opérations de désamiantage.

Compris toutes sujétions.

Compté à l'unité pour un ensemble.

La prestation indiquée consiste à mutualiser l'installation de chantier sur les deux sites. L'article ne consiste donc pas à dupliquer les mêmes caractéristique que l'article d'installation de chantier du bâtiment précédent.

01.4.1.2 Approvisionnement en énergie électrique

Compte-tenu de la consignation des réseaux indispensable avant toute intervention, l'entrepreneur du présent lot prévoira un dispositif permettant de lui assurer l'approvisionnement continu en énergie électrique (éclairage, et alimentations de l'ensemble de ses appareillages).

La visite sur place des lieux, conseillée avant de remettre une offre, permettra à l'entrepreneur de prévoir un dispositif de son choix:

- fourniture et pose d'un groupe électrogène
- ou pose d'un coffret de chantier, en sollicitant une demande de raccordement auprès d'ENEDIS
- ou autre solution de son choix qu'il soumettra dans tous les cas à l'avis de la MOE ainsi que du coordonateur SPS

Dans tous les cas, la prestation comprend toutes les sujétions nécessaire, même la fourniture et consommation de carburant dans l'hypothèse de d pose d'un groupe électrogène.

01.4.1.3 Plan de retrait**Plan de retrait**

L'entreprise devra établir **un plan de retrait**, conformément au Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante, soumis pour avis au CHSCT (ou à défaut aux délégués du personnel) et au Médecin du travail et transmis 1 mois avant le début des travaux à l'inspection du travail, à l'OPPBTB et au service prévention de la CRAM.

Compté à l'unité pour un ensemble

01.4.1.4 Travaux préparatoires et signalisation spécifique

La préparation du chantier sera exécutée conformément au P.G.C. et aux textes en vigueur notamment le Décret n°2012-

639 du 4 mai 2012.

Ces travaux visent toutes les précautions à prendre avant, pendant et après l'installation des zones de confinements et les

interventions sur le retrait des produits contenant de l'amiante.

Ils comprennent notamment :

- les dispositifs anti-intrusion dans les zones à risque,
- condamnation physique de toutes les ouvertures,
- la mise en place d'une signalétique et de barrières interdisant l'accès à la zone de dépose et de stockage,
- la mise en place d'une signalétique d'information,
- le nombre de sas de décontamination nécessaire suivant la norme en vigueur,
- le nombre d'extracteurs nécessaire suivant la norme en vigueur,
- la mise en place des confinements,
- les mesures d'empoussièrement intérieur et extérieur,
- le ou les tests de fumée,
- l'aménagement d'un site de stockage,
- la présence en permanence un aspirateur pendant l'exécution des travaux.

Compté pour un ensemble toutes sujétions comprises.

01.4.1.5 Rapport de fin de retrait

Edition d'un rapport spécifiant l'ensemble des points traités avec la synthèse de l'ensemble des pièces administratives. Le rapport justifiera le respect des procédures avec présence de l'ensemble des accords ou validation obtenues.

01.4.2 DESAMIANTAGE - TRAVAUX DE DEPOSE

Sur la base du rapport de repérage d'amiante, ainsi que des plans architectes du bâtiment existant

01.4.2.1 Dépose de dalles en sols souples + colles contenant de l'amiante

Comprenant :

- le piquage de la peinture et de l'enduit support, posé sur cloisons en agglomérés,
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau R+2: SDB 2, WC 2, Dégagement 2, placard, Matériel 2, et cuisine 2

01.4.2.2 Conduite de ventilation contenant de l'amiante

Localisation:

Niveau RDC: cuisine

01.4.2.3 Dépose de mastic vitrier contenant de l'amiante

Comprenant :

- le piquage du mastic vitrier en périphérie des vitres de la menuiserie, sur les deux faces
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Quantité chiffrée par ensemble menuisé

Localisation:

Niveau RDC: Pièce 01, 02, 03, 04 et cuisine

Niveau R+1: SDB 1, pièce 11, 12, 13, 14 et cuisine 1

Niveau R+2: sur les 7 menuiseries extérieures

01.4.2.4 Dépose de faïence et colle de faïence contenant de l'amiante

Comprenant :

- le piquage de la peinture et de l'enduit support, posé sur cloisons en agglomérés,
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau RDC: cuisine

Niveau R+2: cuisine

01.4.3 DEPLOMBAGE - TRAVAUX DE DEPOSE ET RETRAIT

Sur la base du rapport de repérage de plomb, ainsi que des plans architectes du bâtiment existant

01.4.3.1 Plots bétons avec peinture jaune contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb de la peinture sur les chaque plot
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Extérieure, façade Nord

01.4.3.2 Menuiseries bois contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb de la peinture sur l'ensemble de la menuiserie
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Quantité chiffrée à l'unité par menuiserie.

Localisation:

Niveau R+1: fenêtres de la pièce 11 et de la pièce 12

01.4.3.3 Volets bois contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb de la peinture sur l'ensemble du volet
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Quantité chiffrée à l'unité par groupe de volets appartenant à une ouverture.

Localisation:

Niveau R+1: volets de la pièce 11, 12 et 13

Niveau R+2: volets de la pièce 23

01.4.3.4 Embrasure maçonnée d'ouverture contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb de la peinture ou du plâtre contenu dans l'embrasure de la fenêtre (s'entend par embrasure la totalité du tableau de la fenêtre).
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Quantité chiffrée à l'unité par menuiserie.

Localisation:

Niveau RDC: embrasure de la fenêtre de la pièce 1 et pièce 3

Niveau R+1: embrasure de la fenêtre du palier 1, et de la salle de bain 1, de la pièce 11, 12, 13, du dégagement 1.1 et du dégagement 1.2, ainsi que de la cuisine 1

01.4.3.5 Embrasure maçonnée de placard contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb de la peinture ou du plâtre contenu dans l'embrasure du placard (s'entend par embrasure la totalité du tableau de la fenêtre).
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau R+1: embrasure du placard de la pièce 11

01.4.3.6 Porteurs métalliques contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb de la peinture sur les deux porteurs IPN
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau R+1: IPN de la cuisine 1

01.4.3.7 Dauphin contenant du plomb

Comprenant :

- le décapage du plomb de la peinture sur le dauphin
- nettoyage du support par aspiration soignée à l'aide d'un aspirateur à filtration très haute efficacité,
- conditionnement en sac étanche des poussières et filtres,
- emballage par paquets des plaques dans un film plastique d'épaisseur 200 mm,
- toutes sujétions pour éviter la dispersion des poussières pendant les opérations de dépose,
- évacuation par transport agréé, avec établissement des bordereaux, et élimination sur un site de stockage ou de traitement de déchets dangereux.

Localisation:

Niveau RDC: sur les deux dauphins, situés chacun d'eux sur le côté d'un pignon

01.5 ELIMINATION DES DECHETS

Sur l'ensemble des deux bâtiments.

Ils comprennent notamment la dépose :

- des dispositifs anti-intrusion dans les zones à risque,
- des condamnations physique de toutes les ouvertures,
- de la mise en place d'une signalétique et de barrières interdisant l'accès à la zone de dépose et de stockage,
- de la mise en place d'une signalétique d'information,
- des sas de décontamination nécessaire suivant la norme en vigueur,
- des extracteurs nécessaire suivant la norme en vigueur,
- des confinements,
- de l'aménagement d'un site de stockage.

Y compris nettoyage de l'ensemble des zones dans lesquelles sont intervenues l'entreprise

01.5.1 Elimination des déchets sur l'existant

Elimination de l'ensemble des matériaux retirés contenant de l'amiante ou du plomb selon les articles ci-dessous.
Estimation chiffrée au kg.

01.5.1.1 Amiante

01.5.1.2 Plomb

01.5.2 Elimination des déchets - EPI

Elimination de l'ensemble des EPI contenant de l'amiante.

Quantité chiffrée au kg.

01.5.3 Elimination des déchets connexes - Certification acceptation préalables

Les déchets connexes sont les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, chiffons,...) et les déchets issus du nettoyage.

Ils sont à éliminer suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibre amiante.

Compté pour l'ensemble des opérations, sur chacune des 5 zones toutes sujétions comprises.

01.5.4 Evacuation de l'ensemble des déchets

Evacuation de l'ensemble des déchets évoqués dans les articles précédents.

01.6 DIVERS

01.6.1 Forfaitisation de l'offre

Forfaitisation de l'offre

Montant des travaux se rapportant à des modifications que l'entrepreneur estimera éventuellement devoir apporter au cadre

de décomposition du prix global et forfaitaire pour pouvoir donner un caractère forfaitaire à la rémunération des ouvrages :

- par l'adjonction éventuelle de natures d'ouvrages qui, à son avis, n'ont pas été suffisamment explicités dans le C.C.T.P.,

en précisant les quantités et les prix correspondants,

- par la modification éventuelle, à fin de forfaitisation, des quantités indiquées pour les natures d'ouvrages figurant dans le

cadre de décomposition, le justificatif détaillé de la correction étant à joindre en annexe.

L'entrepreneur ne pourra pas prétendre à la demande de règlement de quantités ou de prestations en plus, suite à erreur de la maîtrise d'oeuvre.

Descriptions des travaux ou quantités complémentaires éventuels prévus par l'entreprises :

-
-
-
-
-